



Compte-rendu de la CAPL 2 du 30 juin 2015 (Catégorie B)

Recours en révision d'évaluation

La CGT finances publiques déplore le système actuel de l'évaluation professionnelle car le collectif a disparu et les agents sont mis en concurrence. L'agent est rendu individuellement responsable de son travail, du fonctionnement de son service, de la DGFIP. Son évolution de carrière, sa rémunération, sa mobilité dépendent directement de cette évaluation (lire notre déclaration liminaire).

A l'ouverture de la séance, l'administration a apporté les informations suivantes :

- 254 minorations ont été distribuées aux agents.*
- Recours hiérarchiques : 15 (aucune minoration)*
- La réserve dont dispose la Direction à l'ouverture de la CAPL est de 9 mois de réduction répartis en 7 x 1 mois et 1 x 2 mois*

6 dossiers étaient présentés à cette CAPL alors que 15 recours avaient été produits à l'autorité hiérarchique.

A l'issue de celle-ci un agent a obtenu une bonification de 2 mois et 3 autres agents, une bonification de 1 mois.

Concernant les votes, la CGT a voté pour la proposition de l'administration seulement si celle-ci a accepté la requête de l'agent. Au cas contraire, nos élus ont voté contre.

Pour tout renseignement complémentaire plus personnel, n'hésitez pas à nous contacter !

Les élus CAPL B : Son Lam PHAM et Sabrina HAOUADEC.